Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260716-DELIB2026142-DE

Haute Cornouaille
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE

Délibération n°2026-142		Nomenclature 7.10
Eau et Assainissement – Réalisation de sondages à la station d'épuration de Châteauneuf-du-Faou		
Membres du Bureau Communautaire	Nombre de présents (liste en annexe)	Nombre de votants
11	10	11

L'an deux mille vingt-six, le seize juillet à 13 heures 30
Le Bureau du Conseil communautaire, légalement convoqué par voie électronique le neuf juillet deux mille vingt-six, s'est réuni, au siège de la Communauté de communes, salle du conseil, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf-du-Faou,
Sous la présidence de Madame Marguerite BLEUZEN,
Vu les articles 5214-13 à 5214-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 30 avril 2026 donnant pouvoir au Bureau,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 22 octobre 2020 qui permet conformément aux articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT l'envoi des convocations par voie électronique,
Etaient présents : cf. liste en annexe ;
Anthony PAGE a été nommé secrétaire de séance.
Rapporteur : Yvon COQUIL

EXPOSE :

L'expertise technique de l'autosurveillance de la station d'épuration de Châteauneuf du Faou a mis en exergue, déjà en 2024, une non-conformité liée à une incohérence du dispositif de mesure des débits. Cette non-conformité se traduit aujourd'hui par une majoration de la redevance « performance assainissement » applicable à la facturation de l'ensemble des abonnés.

En effet, le trop-plein du poste de relevage d'arrivée des eaux usées est directement raccordé à l'amont du canal de Venturi des eaux traitées mesurant le débit de sortie de l'usine. Cette conception, datant de la construction du site, occasionne des erreurs de mesure en cas de rejets du poste d'entrée.

Aussi, VEOLIA a établi un devis à hauteur de 5 259 € HT, pour la réalisation de sondages permettant d'identifier la présence des réseaux sous la voirie du site et confirmer la faisabilité de la solution technique préconisée. Les travaux envisagés dans un deuxième temps consisteraient alors à poser une conduite de dérivation déconnectée du canal de mesure.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- ***a approuvé la réalisation de travaux de sondage nécessaires à l'identification des réseaux,***
- ***a approuvé l'offre de prix proposée par VEOLIA,***
- ***a autorisé la Présidente à signer ledit devis.***

Pour extrait certifié conforme au registre,
Fait à Châteauneuf-du-Faou, le 16 juillet 2026.
La Présidente,
Marguerite BLEUZEN

La Présidente :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20260716-DELIB2026142-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2026

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	PROCURATION
Tugdual BRABAN	X		
Georges CROGUENNEC	X		
Maurice QUINTIN	X		
Yvon COQUIL	X		
Erwan BRIAND	X		
Martine QUEMERE	X		
Marguerite BLEUZEN	X		
Brendan RIOU	X		
Hélène PAUGAM	X		
François LE CLECH		X	Pouvoir à Marguerite BLEUZEN
Anthony PAGE	X		

Nombre de membres titulaires : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de pouvoirs : 1

Etaient également présents :
Lionel BOURGEOIS, directeur général des services